

UE 3  
EPREUVE : COMPTABILITE

Mercredi 26 juin 2013

*Durée : 3h00 (9h00 – 12h00)*

Matériel autorisé : Plan comptable général - Calculatrice

**Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants**

Nouvellement employé(e) dans un cabinet comptable, l'expert comptable souhaite tester vos connaissances. Il vous confie quatre dossiers :

Dossier 1	Factures d'achat avec consignations d'emballages	6,5 points
Dossier 2	Factures avec frais	6,5 points
Dossier 3	Déclaration de TVA	3,5 points
Dossier 4	Effets de commerce	3,5 points

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.  
Toute information calculée devra être justifiée.  
Les écritures devront comporter les numéros et les intitulés des comptes et un libellé.

**AVERTISSEMENT**

**Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) formuler explicitement dans votre copie.**

## Dossier 1 – Factures d'achat avec consignation d'emballages

La société « AUX BONS VINS » est spécialisée dans le négoce de vins en gros et au détail. Son activité est assujettie à la **TVA au taux normal**. Les **frais sur achats** sont enregistrés dans les **comptes de charges par nature**.

Au cours du mois de mars N, elle a effectué les opérations suivantes :

07/03/N

Facture V277 du fournisseur « LES PRODUCTEURS DU SUD OUEST » :  
250 hectolitres de Bordeaux Cru bourgeois en vrac à 288,00 HT l'hectolitre, remise de 5 %,  
Frais de transport 1 600,00 HT,  
Citerne consignée 15 000,00 (emballage récupérable non identifiable),  
Règlement à 30 jours fin de mois ou sous escompte de 2 % pour paiement sous quinzaine calculé sur le net commercial.

10/03/N

Versement par chèque bancaire d'un acompte sur commande de vins auprès des « VIGNERONS REUNIS DE CROZES-HERMITAGE » : 2 000,00. Chèque 8764.

12/03/N

Retour par la SNCF, au fournisseur « LES PRODUCTEURS DU SUD OUEST » de la citerne consignée le 7 septembre. Les frais de retour, payés par chèque n° 8765, sont à la charge de l'acheteur, soit 1 250,00 HT, TVA au taux normal.

17/03/N

Réception de la facture d'avoir n° AV277 du fournisseur « LES PRODUCTEURS DU SUD OUEST » pour le retour de la citerne consignée, au prix de reprise de 14 000,00.  
Les prix de consignation et de reprise s'entendent HT. La différence est soumise à la TVA.

19/03/N

Règlement par anticipation de la facture n° V277 aux conditions prévues et sous déduction de l'avoir AV277.  
Règlement par virement bancaire.

20/03/N

Réception de la commande du 10/03/N. Facture n° F93 123, règlement fin de mois.  
500 bouteilles de CORNAS à 10,00 HT la bouteille,  
1 000 bouteilles de CROZES-HERMITAGE à 8,00 HT la bouteille.

25/03/N

Les bouteilles de CORNAS reçues le 20/03/N ne sont pas conformes à la commande. Après négociation, la société « AUX BONS VINS » décide de les conserver sous déduction d'un rabais de 5 %.  
Avoir n° AV93123.

29/03/N

Virement bancaire au profit des « VIGNERONS REUNIS DE CROZES-HERMITAGE » en règlement des opérations du mois.

### **Travail à faire :**

**Enregistrer ces opérations dans la comptabilité de la société « AUX BONS VINS » en indiquant le journal utilisé.**

## **Annexe – Dossier 1**

**Journaux utilisés** par l'entreprise « AUX BONS VINS » :

HA	Journal des achats
VE	Journal des ventes
BQ	Journal de banque
CA	Journal de caisse
OD	Journal des opérations diverses

**Extrait du plan comptable** de la société « AUX BONS VINS » :

401001	Fournisseur LPSO (Les Producteurs du Sud Ouest)
401002	Fournisseur VRCH (Vignerons réunis de Crozes-Hermitage)
...	...

## Dossier 2 – Factures avec frais

La société TECHNIJARDIN importe des outillages de jardin pour les commercialiser auprès des distributeurs spécialisés, en France et à l'étranger. Elle est assujettie à la TVA au taux normal. Sa comptabilité est tenue selon le système développé.

Les partenaires commerciaux de l'Union Européenne ont tous communiqué leur numéro d'identification intracommunautaire la TVA. Le crédit fournisseur comme le crédit client est en général de 30 jours sauf conditions particulières.

Au cours du mois d'avril, les opérations suivantes ont été réalisées :

05/04/N

Achat de coupe-bordures au fournisseur SHULST, installé en Allemagne. Montant HT 900,00 EUR. Remise 1 %. Port forfaitaire HT 80,00 EUR. Facture V17.

07/04/N

Achat de tronçonneuses thermiques au fournisseur Italien OTILLI. Montant HT 5 000,00 EUR. Remises 1 % et 2 %. Port HT 75,00 EUR. Commission versée par OTILLI à un expert en assurance au départ des marchandises HT 170,00. Facture F115.

09/04/N

Vente de débroussailluses thermiques à l'entreprise suisse GROBE. Montant HT 3 200,00 EUR. Récupération de 160,00 EUR de commissions versées à un transitaire. Facture D172.

11/04/N

Règlement du transporteur TRANSSECU. Montant HT 30,00 EUR. Facture F2791. Chèque 5901.

11/04/N

Vente de coupe-bordures au client TOUTJARDIN situé à Montpellier. Montant HT 300,00 EUR. Remise 1 %. Port débours 30,00 HT. Escompte de règlement 1 % calculé sur le solde commercial pour règlement au comptant. Facture D173.

14/04/N

Etablissement de l'avoir AV173. Encaissement du chèque du client TOUTJARDIN.

15/04/N

Vente de tronçonneuses thermiques au client espagnol BILBO. Montant HT 1 800,00 EUR. Port forfaitaire HT 100,00 EUR. Facture D174.

17/04/N

Vente de sécateurs au client tunisien CAPE. Montant HT 450,00 USD (dollars américain). Port forfaitaire HT 100,00 USD. Cours du dollar américain : 1,28 pour un euro. Facture D175.

20/04/N

Achat de tronçonneuses thermiques au fournisseur chinois LII. Montant HT 3 000,00 USD. Règlement au comptant. Cours du dollar américain 1,25 pour un euro. Facture F1542.

21/04/N

Virement bancaire au fournisseur LII. Cours du dollar américain 1,29 pour un euro.

25/04/N

Encaissement du client CAPE par virement bancaire. Cours du dollar américain : 1,30 pour un euro.

30/04/N

Règlement en douanes de la TVA sur l'importation du 20/04/N. Montant 470,00 EUR. Chèque 5902.

## Annexe – Dossier 2

Journaux utilisés par l'entreprise TECHNIJARDIN :

HA	Journal des achats
VE	Journal des ventes
BQ	Journal de banque
CA	Journal de caisse
OD	Journal des opérations diverses

Les **frais sur achats** sont enregistrés dans les **comptes 608xxx**.

Les **escomptes de règlement** sont enregistrés dans le journal de trésorerie au moment du règlement ou de l'encaissement.

Extrait du plan comptable de la société TECHNIJARDIN :

401SHU	Fournisseur SHULTS
...	...
411GRO	Client GROBE
...	...
607001	Achats de coupe-bordures
607002	Achats de débroussailleuses
607003	Achats de sécateurs
607004	Achats de taille-haies
607005	Achats de tronçonneuses thermiques
...	...
666	Pertes de change
...	...
707001	Ventes de coupe-bordures
707002	Ventes de débroussailleuses
707003	Ventes de sécateurs
707004	Ventes de taille-haies
707005	Ventes de tronçonneuses thermiques
...	...
765	Gains de change
...	...

### Travail à faire :

Pour le mois de mars, enregistrer les écritures nécessaires en précisant le journal auxiliaire utilisé.

## Dossier 3 – Déclaration de TVA

Voici un extrait de la balance de l'entreprise GOSSE au 31 mai, avant liquidation de la TVA (régime du réel normal) :

Eléments	Montants HT
Ventes de biens en France	465 000,00
Ventes de biens dans l'Union Européenne	125 000 ,00
Ventes de services en France	30 000,00
Exportations de biens hors Union Européenne	12 000,00
Achats de biens et de services en France (option pour les débits)	134 000,00
Achats de services en France (pas d'option pour les débits)	28 000,00
Achats de biens dans l'Union Européenne	92 000,00
Importations de biens hors Union Européenne	145 000,00
Acquisitions d'immobilisations en France	152 210,00
Acquisitions d'immobilisations dans l'Union Européenne	100 000,00

Les encaissements sur ventes de services ont été de 34 000,00 pour le mois de mai N, alors que les décaissements pour achats de services dont les fournisseurs n'ont pas opté pour les débits ont été de 26 000,00.

La déclaration de TVA du mois d'avril N indique un montant de TVA à payer de 125 000,00.

L'activité de services de l'entreprise est indépendante de son activité industrielle. L'entreprise n'a pas opté pour les débits.

Toutes les opérations réalisées par l'entreprise sont soumises au taux normal.

Tous les clients européens ont fourni leur numéro d'identification TVA.

L'entreprise s'acquitte de la TVA due le 20 de chaque mois.

### **Travail à faire :**

- 1. Calculer les éléments de la déclaration de TVA.**
- 2. Pour le mois de mai N, enregistrer les écritures nécessaires en précisant le journal auxiliaire utilisé.**

## Dossier 4 – Effets de commerce

L'entreprise « JOLIBOIS » fabrique des jouets en bois qu'elle commercialise auprès d'une clientèle de détaillants. Son activité est assujettie à la TVA au taux normal. Pour profiter des garanties offertes par le droit cambiaire, elle utilise des lettres de change relevé pour mobiliser ses créances.

Au 1<sup>er</sup> mars, son portefeuille d'effets à recevoir se compose des effets suivants :

LCR n° 156 tiré sur « LE JOUET JOLI », échéance au 15 mars N, nominal de 3 000,00,  
LCR n° 157 tiré sur « LE PALAIS DU JOUET », échéance au 30 avril N, nominal 4 000,00.

Les opérations d'avril ont été les suivantes :

10/03/N	Remise à l'encaissement de l'effet n° 156
18/03/N	Réception de l'avis de crédit de la banque pour 2 982,00
20/03/N	Remise à l'escompte de l'effet n° 157
26/03/N	Réception de l'avis de crédit de la banque. Commission bancaire 12,00 HT et intérêts calculés au taux de 8 %.

### **Travail à faire :**

**Pour le mois de mars, enregistrer les écritures nécessaires en précisant le journal auxiliaire utilisé.**